

Affaire suivie par:
Marie Claret
marie.claret@edpr.com

Préfecture des Côtes d'Armor
3 Place Général de Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Paris, le 13 juillet 2018

Objet : Réponse au relevé d'insuffisance – projet éolien « Ty Nevez Mouric », communes de Bourbriac et Pont Melvez

Madame, Monsieur,

A la suite de votre courrier en date du 30 janvier 2018, concernant le relevé d'insuffisance après l'examen de notre dossier « Projet éolien de Ty Nevez Mouric » sur les communes de Bourbriac et Pont Melvez, veuillez trouver ci-joint le dossier complété prenant en compte les remarques du relevé d'insuffisance.

Le dossier contient :

- 3 exemplaires papier complets
- 4 clés USB avec le dossier complet modifié en format numérique
- Un tableau récapitulatif du relevé d'insuffisance complété par une colonne « modifications apportées », faisant référence aux pages des dossiers modifiées (version papier et version numérique)
- 1 pli confidentiel contenant le plan financier du projet

Vous verrez en écriture **bleue** les compléments apportés dans les différents dossiers et notamment dans l'Etude d'impact et le Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.



Patrick SIMON
Directeur Général EDPR France